

DEPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement de
PITHIVIERS
Canton de Pithiviers

Commune de **TIVERNON**

Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 18 Mars 2022

L'an 2022 et le Vendredi 18 Mars 2022, à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie
Mrs FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, STEIN Jean-Pierre, BEDU
Stéphane

Absent(s) : Mrs MARTIN Joseph (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine),
MALLET Jean-Yves

Nombre de membres :10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 9
Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

Ordre du jour

- **Approbation du Compte de Gestion Budget Principal 2021**
- **Approbation du compte administratif 2021 Budget principal**
- **Affectation du résultat – Budget principal**
- **Approbation du Compte de Gestion 2021- budget de l'assainissement collectif**
- **Approbation du Compte administratif 2021 – budget de l'assainissement collectif**
- **Affectation du résultat – service de l'assainissement collectif**
- **Vote des subventions communales**
- **Transfert de l'eau et assainissement à la CCPNL**
- **Dossier FAPO**
- **Affaires diverses**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du Vendredi 18 Février 2022.

Réf : 2022-9 Approbation du Compte de Gestion 2021- budget principal :

Mme Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et après s'être assuré que le Receveur avait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et toutes les opérations effectuées en 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par L'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Réf : 2022-10 Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021

Il présente un déficit d'investissement de 19 867.71 € et un excédent de 408 045.54 € en fonctionnement.

-

Réf : 2022-11 : Affectation du résultat 2021 – Budget communal

Statuant sur l'affectation du résultat 2021 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de	408 045.54 €
- Un déficit d'investissement de	- 19 867.71 €
- Un RAR d'investissement de	0 €

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2022 :

à l'article 001- Déficit d'investissement reporté de	-19 867.71€
à l'article 1068 – les réserves ...	-19 867.71 €
à l'article 002 – excédent de fonctionnement...	388 237.83 €

Réf : 2022-12 Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du service de l'assainissement collectif

Mme Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et après s'être assuré que le Receveur avait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et toutes les opérations effectuées en 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par L'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Réf : 2022-13 Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021 du service de l'assainissement collectif

Il présente un excédent de clôture en fonctionnement de 95 287.10 € et un déficit d'investissement de - 7710.18 €

Réf : 2022-14 : Affectation du résultat 2021 – Budget assainissement collectif

Statuant sur l'affectation du résultat 2021 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de	95 287.10 €
- Un déficit d'investissement de	7 710.18 €

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2022 :

à l'article 001- Déficit d'investissement reporté de	-7 710.18 €
à l'article 1068 – les réserves ...	-7 710.18 €
à l'article 002 – excédent de fonctionnement...	87 576.92 €

Réf : 2022-15 : Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPNL

Suite à la présentation faite le 18 février 2022, le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide :

d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret les compétences suivantes :

- Eau
- Assainissement

Réf : 2022-16 : Demande d'intégration directe

La secrétaire de mairie actuellement en disponibilité de la fonction publique hospitalière demande son intégration directe à la commune de Tivernon à compter du 1^{er} juin 2022.

Après échange avec le conseil municipal, celui-ci émet un avis favorable à cette demande.

Réf : 2022-17 : Carte carburants super u Toury

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une carte carburants a été demandée auprès de la station super U de Toury. Le conseil municipal valide cette demande.

Réf : 2022-18 : Vote des subventions communales

Elles sont votées comme suit :

Comité des Fêtes ... 5000.00 €

Réf : 2022-19 : Armoire Etat Civil

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de mettre au norme le stockage des données informatiques et de l'état civil avec une armoire ignifugée.

Après échange avec le conseil municipal, le devis de la société COMAT et VALCO est retenu pour l'achat de l'armoire. Une demande de subvention sera faite auprès du département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population. (FAPO)

Réf : 2022-20 : Affaires diverses :

Extincteurs :

Après échange avec le conseil municipal, la société EN-KAL-INCENDIE de Neuville aux Bois est retenue pour la vérification annuelle des extincteurs pour un montant de 339.00 € TTC.

Feu d'artifice :

Après échange avec le conseil municipal, le devis de la société BELLIER d'un montant de 895.00 € TTC est validé pour l'achat du feu d'artifice.

Fleurissement des rues :

Le conseil municipal reconduit la convention pots de fleurs pour cette année.

Les habitants qui souhaitent avoir un pot de fleurs peuvent en faire la demande en mairie. Le fleurissement de celui-ci reste à la charge du demandeur.

Dépenses :

Des travaux d'entretien et de remplacement de poutres à la mairie seront confiés à l'entreprise DRU pour un montant de 1 672.68 € TTC

L'achat de laine de verre à la société POINT P de Neuville aux Bois est validé par le conseil municipal pour un montant de 1 070.50 € TTC, en vue de l'isolation des greniers de la mairie.

Matériel informatique :

Mme le Maire informe le conseil municipal que des devis ont été demandés pour l'achat de matériel informatique (PC portable, vidéo-projecteur, un écran, disques durs).

Après-midi jeux de société

La prochaine rencontre jeux de société est prévue le dimanche 24 Avril 2022 à la salle polyvalente à partir de 15 h 00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Vendredi 8 Avril 2022 à 19 h 30.

La séance est levée, à 22 h 00

Ont signé les membres présents :